

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2018**

Délibération
n° 2018.05.130

**Modification des
statuts de la SPL
SEMEA**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 mai 2018**

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gilbert CAMPO, Daniëlle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Daniëlle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Philippe VERGNAUD, Michel BUISSON à Eric SAVIN, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Daniëlle MERIGLIER, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Catherine BREARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2018**DELIBERATION
N° 2018.05.130**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT**MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL SEMEA**

Par délibération n°216 du 12 juillet 2016, GrandAngoulême a approuvé les statuts de la Société publique locale (SPL) SEMEA, laquelle comprenait 3 membres :

- GrandAngoulême détenant 8.394 actions
- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de la Région de Champniers détenant 2 actions ;
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Boème détenant 1 action.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de la Région de Champniers est devenu le SIAEP Nord-Ouest Charente.

Par arrêté préfectoral du 4 janvier 2018, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Boème est dissout au 1^{er} janvier 2018.

En application de l'article 2 de cet arrêté, l'ensemble des biens, droits et obligations du SIAEP sont transférés à GrandAngoulême. L'actif et le passif du syndicat sont également repris par la Communauté.

En conséquence, il convient de modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social et l'article 14 concernant la composition du conseil d'administration de la SPL SEMEA.

1. Modification de l'article 6 : Capital social

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2018, GrandAngoulême reprend dans ses comptes l'action initialement détenue par le SIAEP au sein de la SPL.

La nouvelle répartition du capital de la SPL SEMEA en résultant est la suivante :

- Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême : 8.395 actions
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest Charente: 2 actions

2. Modification de l'article 14 : Composition du conseil d'administration

L'article 4 des statuts de la SPL SEMEA prévoit que le conseil d'administration de la société comprend 15 membres selon la répartition suivante :

ACTIONNAIRES	Sièges
GrandAngoulême	13
SIAEP Nord-Ouest Charente	1
SIAEP de la Boème	1
TOTAL	15

Il est proposé d'attribuer le siège de l'ancien SIAEP de la Boème à GrandAngoulême.

La nouvelle composition serait la suivante :

ACTIONNAIRES	Sièges
GrandAngoulême	14
SIAEP Nord-Ouest Charente	1
TOTAL	15

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 15 mai 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification des statuts de la SPL SEMEA concernant le capital social de la société (article 6) et la composition du conseil d'administration (article 14).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 juin 2018	<u>Affiché le :</u> 01 juin 2018